Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260223-AMC23022026013-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
13/02/2026

D/013/2-2/3.1

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt six
Le vingt-trois février à dix-huit heures trente

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Denis HAMAYON, Maire,**

Etaient présents :
Denis HAMAYON, Alain THORAVAL, Jean-Yves MARTIN, Annick GLÂTRE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Françoise DUVAL, Hervé PENAULT, Laurent TURBÉ, Denis MARC, Michel RAULT, Emmanuel VIALETTE, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Fernand ROBERT, Pascale RIMAURO, Doriane LEFEBVRE, Fabrice BOULIOU, Emmanuel DESLANDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Catherine RIVIÈRE procuration à Christine LE MAU-ANDRIEUX
Bertrand LE FLOCH procuration à Emmanuel VIALETTE
Laurence LE GOFF procuration à Françoise DUVAL
Céline BINAGOT procuration à Isabelle PLAZE
Karelle RAFFRAY procuration à Rozenn LE NAGARD
Yvonnick RAULT
Gwenaëlle POULLAIN

Pascale RIMAURO a été élue secrétaire

ACQUISITION D'EMPRISES DE VOIRIE ISSUES DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PAR TERRES D'ARMOR HABITAT LOTISSEMENT LE BUCHONNET

Les travaux d'aménagement des programmes de construction des logements locatifs sociaux par l'office public Terres d'Armor Habitat, au sein du lotissement le Buchonnet seront prochainement achevés.

Il a été constaté la présence de délaissés de voirie ayant vocation à être rétrocédés à la commune d'Yffiniac afin d'être intégrés dans le domaine public communal.

Considérant que cette rétrocession permettra à la commune d'assurer la gestion, l'entretien et la conservation dudit espace dans l'intérêt général ;

Considérant qu'il convient de procéder à la rétrocession de ces espaces, après intervention d'un géomètre expert qui déterminera la surface exacte à céder au profit de la commune d'Yffiniac conformément au schéma de principe ci-dessous ;

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260223-AMC23022026013-DE



Il est proposé d'acquérir ces espaces après détachement parcellaire, au prix de l'euro symbolique, les frais de géomètre ainsi que la rédaction de l'acte en la forme administrative restant à la charge de Terres d'Armor Habitat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de ces emprises de voirie du programme de construction des logements locatifs sociaux situés rue des Bernaches et rue des Frégates, telles que définies dans le schéma ci-dessus ;***

- ***AUTORISE le Maire, ou son représentant, à réaliser cette acquisition aux conditions sus-indiquées ;***

- ***AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente sous la forme administrative, ainsi que toutes les pièces ou actes s'y rapportant ;***

- ***APPROUVE le classement dans le domaine public communal de ces espaces communs ;***

- ***DISPENSE le Maire, par application de l'article R.2241-7 du CGCT, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptible d'être inscrits sur les immeubles acquis, le prix de vente étant inférieur à 7 700 €.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis HAMAYON

La secrétaire,
Pascale RIMAURO

MAIRIE D'YFFINIAC